



NOVEMBRE 2023

www.handicapenergie.fr

6 NOVEMBRE 2023 : 1^{ER} VERSEMENT POUR L'AAH DECONJUGALISEE



Le premier versement de l'AAH déconjugalisée arrive sur les comptes bancaires à compter du 6 novembre 2023. Au total, près de 120 000 allocataires bénéficieront ainsi d'une hausse de revenu moyenne de 350 euros par mois.

6 novembre 2023, l'attente est enfin satisfaite. C'est le jour du paiement par la Caf et la MSA de la première AAH (Allocation adulte handicapé) déconjugalisée de l'histoire. Elle doit permettre, rappelons-le, aux personnes handicapées vivant en couple de ne plus dépendre des

ressources de leur conjoint, puisque seul le bénéficiaire et ses ressources personnelles sont pris en compte dans son calcul. Elle est en vigueur depuis le 1er octobre 2023 et concerne également tout nouveau dossier envoyé à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) à partir du 1^{er} septembre. Elle est payée au début du mois suivant. Attention, le 6 novembre est la date de versement par les caisses mais, selon les banques, quelques jours sont peut-être nécessaires pour le voir apparaître sur le compte en banque des bénéficiaires. Les allocataires qui perçoivent l'AAH peuvent d'ores et déjà consulter le montant qu'ils recevront à compter du 6 novembre dans leur espace personnel via la rubrique « Mon compte » sur le site caf.fr. Pour en savoir plus, ils ont également à leur disposition une série de questions-réponses sur caf.fr et une vidéo expliquant le principe et les démarches.

Les Caf au rendez-vous de cette réforme

Fadila Khattabi, ministre chargée des Personnes handicapées, s'est rendue le 2 novembre à la Caisse d'allocations familiales de Côte d'Or, à Dijon, pour « *s'assurer de la mise en œuvre de la réforme, jusqu'au dernier kilomètre, et échanger avec les agents* ». D'après Nicolas Grivel, directeur général de la Caisse nationale des Allocations familiales, « *les Caf sont au rendez-vous de cette réforme qui a nécessité une importante transformation de notre outil informatique, ainsi qu'une communication ciblée auprès des bénéficiaires pour les informer sur ce nouveau mode de calcul, adapté à leur situation* ».

Le calcul le plus favorable

Le ministre a confirmé que près de 35 000 bénéficiaires antérieurs de l'AAH recevraient dès le 6 novembre une prestation augmentée grâce à la réforme. Par ailleurs, on estime à environ 80 000 les nouveaux bénéficiaires d'AAH qui s'ajouteront progressivement à ces « *gagnants* » de la réforme, qui ne fera pas de « *perdants* ».

« Au total, près de 120 000 personnes en situation de handicap bénéficieront ainsi d'une hausse de revenus d'en moyenne 350 euros par mois grâce à la déconjugalisation de l'AAH », assure le gouvernement.

Les Caf opèrent le calcul en conservant le montant le plus favorable au bénéficiaire ; lorsque la prise en compte des seules ressources de l'allocataire ne lui est pas favorable, les Caf conservent l'ancien mode de calcul. Car, en effet, il faut avoir à l'esprit que les ressources personnelles éventuelles du titulaire de l'AAH continuent d'entrer dans le calcul et peuvent impacter le montant final de l'allocation.

Ainsi, près de 26 000 personnes devraient être maintenues dans le dispositif « *conjugalisé* », tant qu'il leur sera plus favorable. Mais, pour tous les nouveaux entrants, c'est la déconjugalisation qui est appliquée d'office, sans choix possible, même si elle s'avère moins favorable. Même si le gouvernement répète qu'il n'y aura « *aucun perdant* », ce ne sera donc pas forcément le cas.

<https://informations.handicap.fr/a-6-novembre-2023-1er-versement-aah-deconjugalisee-35811.php>

DECONJUGALISATION DE L'AAH : QUATRE QUESTIONS POUR COMPRENDRE CE QUI CHANGE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES BENEFICIAIRES DE CETTE ALLOCATION



C'était une réforme attendue de longue date par les personnes en situation de handicap et les associations qui les représentent. Votée en août 2022, la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) entre en vigueur, dimanche 1er octobre. Désormais, les personnes en situation de handicap et en couple toucheront cette aide sur la base de leurs propres ressources. Le revenu de leur conjoint ne sera pas pris en compte pour déterminer si elles remplissent les critères d'attribution, ni pour calculer le montant qui leur sera versé chaque mois. "C'est une bonne nouvelle

qu'on a attendue longtemps", résume auprès de franceinfo Arnaud de Broca, président du Collectif Handicaps, qui regroupe 52 associations. On vous explique le fonctionnement de cette aide, et ce qui va changer concrètement pour ses bénéficiaires.

Créée en 1975, l'AAH est destinée aux personnes en situation de handicap en âge de travailler qui ont des revenus modestes. Un adulte seul peut ainsi la percevoir s'il gagne moins de 11 656 euros par an, précise la Caisse d'allocations familiales (CAF). Pour bénéficier de cette aide, il faut également attester d'un certain taux d'incapacité. Elle est garantie si celui-ci est de 80% ou plus, ce qui signifie que toute activité professionnelle est rendue impossible durablement à cause du handicap. Les personnes dont le taux d'incapacité se situe entre 50 et 79% peuvent aussi toucher l'AAH si leur handicap est identifié comme étant un frein pour l'accès à l'emploi, après un examen de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) référente. Si ces conditions sont remplies, il est possible de percevoir cette aide à taux plein, ce qui correspond aujourd'hui à 971,37 euros par mois, ou à taux réduit, en fonction des revenus du bénéficiaire. En France, fin 2022, la CAF dénombrait 1 258 064 personnes bénéficiant de cette allocation. Depuis 2016, le nombre d'allocataires a augmenté de près de 140 000 personnes, ce qui représente une hausse de 17,5% en six ans.

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) notait déjà une augmentation du nombre de bénéficiaires entre 2011 et 2018. Elle avançait une piste d'explication : l'allongement de la durée légale de cotisation requise pour partir à la retraite. Décidé en 2014, il a conduit des personnes en situation de handicap approchant de l'âge de départ, qui auraient basculé vers le régime de retraite pour inaptitude, à travailler plus longtemps et à continuer de percevoir l'AAH.

L'allocation peut être cumulée avec une pension de retraite, mais seulement si cette dernière n'atteint pas **le montant maximum de l'AAH, soit 971,37 euros.**

L'individualisation de l'AAH devrait garantir des revenus plus élevés et donc une meilleure indépendance financière aux personnes en situation de handicap. D'après les calculs du gouvernement, les bénéficiaires de cette réforme toucheront en moyenne 350 euros supplémentaires par mois.

L'ancien calcul de l'AAH, basé sur les revenus du foyer, renforçait la dépendance financière des personnes en situation de handicap vis-à-vis de leur conjoint. Certaines personnes pouvaient se voir cantonnées à un taux réduit, voire privées de cette allocation, en ne percevant pourtant aucun revenu propre. Elles étaient alors placées dans une situation de dépendance vis-à-vis des revenus de leur conjoint, aux conséquences particulièrement graves dans les cas de violences conjugales. "Les femmes handicapées dont les ressources étaient diminuées pouvaient encore moins facilement s'extraire du foyer", souligne Arnaud de Broca.

En 2014, un rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, cité par le Sénat, estimait à 34% la proportion de femmes handicapées ayant subi des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire, contre 19 % pour les femmes valides.

D'après la CAF, 80 000 personnes pourraient devenir éligibles à l'AAH grâce à sa déconjugalisation, et 40 000 personnes qui la touchent déjà, à taux réduit, verront le montant de leur allocation augmenter.

En tout, ce sont donc **120 000 personnes qui bénéficieront de cette réforme.** Ce nouveau mode de calcul devrait bousculer la répartition des bénéficiaires de l'aide : en 2022, la CAF recensait environ 497 000 allocataires à taux réduit et 761 000 à taux plein. Si une personne en situation de handicap, déjà bénéficiaire de l'AAH, gagne davantage que son conjoint, l'ancien mode de calcul, plus avantageux, sera conservé, précise le gouvernement, qui a promis que cette réforme ne ferait "aucun perdant".

Selon la CAF, 30 000 personnes éviteront ainsi une baisse de leur aide. En revanche, le calcul déconjugalisé s'appliquera à tous les nouveaux allocataires.

Aucune démarche n'est nécessaire pour les personnes bénéficiant déjà de l'AAH, à qui la CAF appliquera automatiquement le nouveau mode de calcul. En revanche, les personnes qui deviendraient éligibles à cette aide grâce à la réforme devront se manifester auprès de la CAF. Si la loi entre bien en vigueur le 1er octobre, le premier versement sur la base du nouveau calcul, correspondant aux droits du mois d'octobre, sera fait en novembre. Toutefois, pour Arnaud de Broca, ce progrès ne doit pas masquer la situation "complexe" des personnes en situation de handicap : " La déconjugalisation de l'AAH est évidemment une très bonne mesure. Mais il y a quand même un sujet plus global sur les ressources et le pouvoir d'achat des personnes handicapées qui doit être abordé", conclut le président du Collectif Handicaps.

MALADIE DE CHARCOT : LE TRAITEMENT AMX0035 ARRIVE EN FRANCE

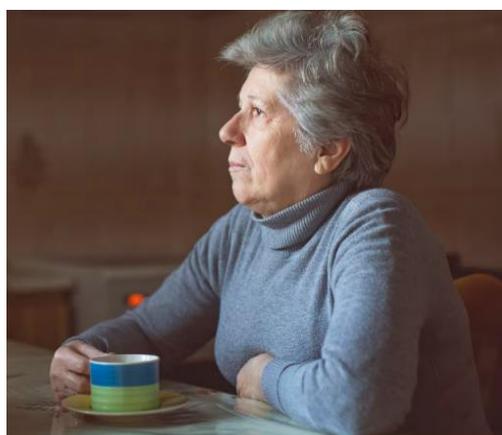


Depuis le mois d'octobre, les personnes atteintes de sclérose latérale amyotrophique (SLA) ou maladie de Charcot sont éligibles de manière anticipée à un nouveau traitement appelé AMX0035. Cette disposition concerne les personnes malades dont les symptômes sont apparus depuis moins de douze mois ou depuis plus de trois ans. Ces conditions d'attribution devraient être élargies d'ici janvier 2024. C'est une victoire pour l'association pour la recherche sur la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies du motoneurone (Arsla).

Les patients français atteints de SLA sont dorénavant éligibles à la prise de l'AMX0035. Un nouveau traitement issu de la combinaison de deux molécules, qui ne dispose pourtant pas (encore) d'autorisation de mise sur le marché en France. Toujours en cours d'évaluation, ce traitement des laboratoires Amylyx Pharmaceuticals combine l'action de deux molécules. Le phenylbutyrate de sodium, par l'inhibition d'une enzyme, freine la dégénérescence des motoneurones. L'ursodocoltaurine, elle, leur permet de produire l'énergie nécessaire à leur survie. Une étude américaine préliminaire baptisée Centaur démontre justement les bénéfices de l'AMX0035 dans la SLA. Soit une augmentation de la survie de six mois et demi des malades traités et une diminution du risque de décès de 43 %. Ce traitement se présente sous forme de poudre en sachets individuels à reconstituer dans l'eau. Il se prend par voie orale ou par sonde d'alimentation dans l'heure suivant la préparation. Si des effets indésirables (diarrhée, nausées ou vomissements) sont signalés, très peu de cas ont nécessité d'arrêter la médication.

Lire l'article complet : <https://www.faire-face.fr/2023/11/02/sla-traitement-amx0035-france/>

MA PRIME ADAPT', LA NOUVELLE AIDE POUR MIEUX VIEILLIR CHEZ SOI



Prime Adapt' est destinée à aider les seniors à mieux vieillir à domicile. Mais à qui s'adresse cette aide ? Pour quels travaux ? Et quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Dès 65 ans, les chutes à domicile constituent un risque croissant pour les personnes âgées : chaque année en France, 450.000 personnes âgées chutent chez elles. Un habitat inadapté à la mobilité des personnes âgées est en cause dans 80 % de ces accidents. Anticiper, dès l'âge de la retraite, l'aménagement de l'habitat permet au senior de parer la chute, à un moment où il est valide, et où il peut prendre les décisions nécessaires.

Un dispositif d'aide au logement destiné aux seniors

Ma Prime Adapt' est destinée aux personnes de plus de 70 ans, en situation de handicap, ou répondant à certains autres critères comme posséder des revenus annuels inférieurs à 25 000 euros, mais pour quoi faire précisément ? En aidant sur le plan financier, à faire réaliser certains travaux améliorant l'ergonomie du logement ou à l'installation d'équipements : L'installation de barres d'appui, monte-escalier, toilettes ergonomiques, la rénovation de la salle de bains avec siège mural, la modification d'une baignoire en baignoire à porte, le remplacement d'un revêtement glissant par un autre aux propriétés antidérapantes, l'élargissement des ouvertures (portes, etc.), l'installation d'un chemin lumineux.

Annoncée en novembre 2021, Ma Prime Adapt' est une aide financière permettant d'adapter les logements des personnes âgées à leurs nouveaux besoins Gérée par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), elle entrera en vigueur le 1er janvier 2024.

Les conditions à remplir pour être éligible à Ma Prime Adapt'

Avoir atteint l'âge de 70 ans ou plus, au moment de la demande, sans condition de perte d'autonomie, avoir entre 60 et 69 ans au moment de la demande, sous réserve d'attester d'une perte d'autonomie de stade Gir 1, 2, 3 ou 4, être en situation de handicap, sans condition d'âge, mais pouvant attester d'un taux d'incapacité supérieur à 50%, ou éligible à la PCH (prestation de compensation du handicap), vivre dans la résidence concernée par les travaux, propriétaire ou locataire, posséder des revenus annuels inférieurs à 25 000 euros, Résider dans une zone éligible pour cette aide.

SOURDS : 6 ATELIERS DE CREATION MUSICALE QUI FONT "VIBRER"



Comment appréhender la musique lorsqu'on est sourd ? La Philharmonie de Paris organise 6 ateliers de création musicale pour ces mélomanes atypiques, du 10 novembre au 7 décembre 2023. Objectif ? Ressentir le son, notamment grâce à la vibration !

« Le son est-il le seul moyen de ressentir la musique ? » « Non ! », affirme la Philharmonie de Paris. Du 10 novembre au 7 décembre 2023, elle organise six ateliers de création musicale destinés à toute personne sourde ou malentendante de 15 ans et plus afin de favoriser l'accessibilité du quatrième art. Au programme : découverte d'instruments adaptés, comme la guitare électrique avec haut-parleur intégré, puis création de pièces musicales « dans

des esthétiques variées ». Tentés par cette « expérience vibratoire » ? Rendez-vous sur le site de la Philharmonie pour obtenir le programme complet, les tarifs et s'inscrire.

<https://informations.handicap.fr/a-sourds-6-ateliers-creation-musicale-font-vibrer-35763.php>

"ÇA CHANGE LE REGARD DES GENS" : UN INGENIEUR DES HAUTS-DE-SEINE REVOLUTIONNE LES FAUTEUILS ROULANTS



Paul de Livron vient de remporter le prix "Made in 92" grâce à ses fauteuils roulants en bois. Un concept qui intéresse jusqu'aux plus hautes sphères. C'est une success-story qui se poursuit pour Paul de Livron. L'entrepreneur de Bois-Colombes (Hauts-de-Seine) vient de remporter le prix « Made in 92 », ce jeudi 19 octobre, pour son initiative de fabrication de fauteuil roulant en bois : « Apollo Wooden Wheelchair ». Une belle histoire pour celui qui est « en fauteuil roulant depuis 10 ans. » Après avoir

remporté ce prix, Paul espère pouvoir développer son activité, lui qui, lorsqu'il « a besoin de fabriquer, descend chez [sa] grand-mère, à proximité de Périgueux » .

Des réactions « enthousiasmantes »

Cet ingénieur de formation a eu l'idée de ce concept en 2022, en s'inspirant « de l'impression 3D » : « L'impression 3D fonctionne par un empilement de plaques de quelques millimètres, c'est une fabrication additive », explique ce dernier. Il a eu l'idée de faire pareil, mais avec des plaques de bois, « achetées à Leroy Merlin ». Il réalise son premier fauteuil roulant en bois contreplaqué d'Okoumé : « Un matériau qui a l'avantage d'être à la fois léger et résistant ». Il l'essaye grandeur nature à Paris et l'effet sur les passants est immédiat : « J'ai eu beaucoup de réactions très enthousiasmantes ! », se réjouit-il. Nombreuses sont les personnes « qui sont venues me voir et m'ont demandé où je l'avais acheté ? ou bien qu'il était très beau », confie Paul de Livron. « Mon fauteuil roulant a changé le regard des gens », se félicite l'altoséquanais.

Des Hauts-de-Seine jusqu'au Vatican

« À partir de là, j'ai compris qu'il y avait un marché », explique l'entrepreneur. Il a commencé par améliorer son prototype afin de le rendre « plus beau et plus confortable ». Un travail de maître et une précision afin de « favoriser l'estime d'eux-mêmes des personnes utilisatrices de fauteuils roulants manuels en leur proposant des modèles sur mesure, esthétiques et confortables », peut-on lire sur son site.

Si la commercialisation à grande échelle n'est pas encore actée, son projet intéresse et s'exporte à l'étranger, notamment au Saint-Siège. En effet, après avoir constaté « qu'il n'existe pas de fauteuil roulant 'spécial Pape' », l'ingénieur a décidé de « lancer une cagnotte pour financer le projet » d'un fauteuil roulant pour le dirigeant du Vatican. En médiatisant son concept et grâce aux dons qu'il a reçus, il a pu rencontrer le Saint-Père. Ce dernier était intéressé par ce dispositif.

Paul de Livron affirme que le « fauteuil roulant est fait ». Un fauteuil roulant papal qui ne sera pas fait de la même matière que les précédents : « J'ai choisi du contreplaqué de bouleau. Les plaques sont légèrement plus épaisses qu'un fauteuil classique [entre 12 et 30 millimètres, contre 15 normalement]. » La prochaine étape sera « d'avoir un véritable atelier, un local bien aménagé » afin de pouvoir développer son offre et changer la vie des usagers de fauteuils roulants.



DEFICIENCE VISUELLE, 70 000 LIVRES AUDIOS ACCESSIBLES GRATUITEMENT



“Valentin Lecture” est une application permet aux utilisateurs en situation de handicap de profiter de 70 000 livres audio adaptés gratuitement, qu'ils aient des difficultés de lecture en raison d'une déficience visuelle, d'un handicap moteur, intellectuel, de troubles cognitifs, ou de troubles DYS. Cette initiative est le fruit d'une collaboration entre Amazon et l'association Valentin Haüy

Éole, la bibliothèque de livres adaptés, propose des livres audios et des livres en braille, papier et numériques pour ses utilisateurs inscrits, et désormais, les dernières parutions de la rentrée littéraire y sont accessibles dès leur sortie en librairie. L'application “Valentin Lecture” offre aux utilisateurs une opportunité de redécouvrir le plaisir de la lecture tout en permettant à ceux qui n'ont pas accès aux nouvelles technologies de partager des discussions sur les livres d'actualité littéraire avec leur entourage.

Tout type de références de lecture

Naviguer dans le catalogue Éole, qui comprend une variété de genres allant des romans aux livres de cuisine, est rendu facile grâce à la voix d'Alexa. Vous pouvez rechercher un titre ou un auteur en disant simplement “Alexa, demande à Valentin Lecture de chercher [nom de l'auteur ou titre du livre]” ou profiter des sélections des bibliothécaires de l'association Valentin Haüy en demandant “Alexa, demande à Valentin Lecture les sélections.”

Adaptable aux besoins des utilisateurs

L'application “Valentin Lecture” prend en compte les besoins des utilisateurs en difficulté avec les nouvelles technologies en offrant un service d'accompagnement par e-mail et téléphone. Les retours des premiers utilisateurs seront pris en compte pour améliorer la plateforme. Le développement de cette application a été réalisé en partenariat avec EDRLab, un institut de recherche et développement axé sur l'accessibilité numérique. La plateforme permet de construire facilement des applications d'accès à des bibliothèques de livres audio et est compatible avec les fichiers au format DAISY utilisés par les associations d'aide aux déficients visuels.

Inscription gratuite

L'inscription à la médiathèque Valentin Haüy est gratuite pour les personnes en situation de handicap sur présentation d'un certificat médical, paramédical ou d'une carte d'invalidité. Les étapes pour lier son compte Éole à l'application Alexa sont disponibles sur la page de présentation de l'application "Valentin Lecture." Grâce à cette belle initiative, "Valentin Lecture" vise à rendre la lecture accessible à tous, en brisant les barrières liées au handicap et en favorisant l'accès à une vaste bibliothèque de livres audio.

<https://eole.avh.asso.fr/>

INFO LECTURE...



Quel point commun entre un essai d'anthropologie historique et un dictionnaire ?

Celui de refléter des évolutions. Le premier s'attache aux significations liées au handicap et à la folie dans les pratiques artistiques à travers les âges. Le second, avec de nouveaux mots, éclaire les mouvements de la société. Comprendre d'où l'on part, pour mieux savoir où l'on va.

Les couples art/handicap et art/folie décortiqués

Les études sur les manières dont le handicap et la folie sont représentées dans les arts ou sur l'art comme thérapie rééducative ne manquent pas. Cette fois, l'approche est celle de l'anthropologie historique. La recherche menée via ce prisme par l'auteur de ce livre vise à mettre en évidence les significations attachées au handicap et à la folie dans les pratiques artistiques. La première partie porte sur les thérapies par l'art. Elles ont ainsi pris forme dès le paléolithique supérieur (environ de – 40000 à – 9500). Comment ? Avec des fresques ayant probablement une fonction cathartique. Cela en référence aux empreintes et chorégraphies de « mains négatives » (amputées d'un ou plusieurs doigts), retrouvées dans certaines grottes. Sont aussi évoquées les thérapies musicales et dansées, comme celle de Saül, roi d'Israël, de Jeanne de Bourgogne, de Philippe V d'Espagne, ou encore la tarentelle pour soigner le tarentisme.

La seconde partie, elle, analyse les représentations plastiques, littéraires et cinématographies : du regard humaniste de Vélasquez sur les nains ou celui très critique de Goya sur l'asile, en passant par des œuvres – et l'inquiétante étrangeté de leurs personnages – de Stefan Zweig, Alfred Hitchcock ou Buñuel. Il en résulte un livre intéressant, savant. Pas forcément facile d'accès, mais ayant le mérite de porter une ambition inclusive et citoyenne.

Des représentations du handicap et de la folie – Essai d'anthropologie historique, Gérard Bonnefon, éd. érès, 2023, 256 p., 25 €.

Un thésaurus mis à jour

C'est le lot de tout dictionnaire, de tout livre se voulant un ouvrage de référence : refléter les évolutions sociétales, à travers de nouveaux mots, concepts ou dispositifs.

Quoi de neuf pour la 10e édition de celui-ci ? L'introduction des derniers changements en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap : plan de transformation des Ésat, déconjugalisation de l'AAH, modifications de la prestation de compensation du handicap ou encore allocation journalière du proche aidant.

Le Dictionnaire du handicap, Gérard Zribi et Dominique Poupée-Fontaine, éd. Presses de l'EHESP, 2023, 372 p., 35 €.



Valentine a tout pour être heureuse, en couple, un travail épanouissant et depuis peu un merveilleux bébé, mais du jour au lendemain son monde s'écroule !

“Vous devez faire le deuil de votre fils !” a-t-il déclaré froidement. Le diagnostic tombe comme un couperet. Il n’aura fallu que cinq secondes à ce médecin pour que l’univers de Valentine s’effondre. Pourtant le choc de l’annonce passé, elle refuse de se laisser abattre et part en guerre contre le destin. « Les recherches sont importantes, mais le suivi des préconisations aussi. Je ne peux pas perdre un instant, je dois me plonger dans le sujet, apprendre ce que les uns et les autres préconisent, et ainsi prendre les meilleures décisions pour aider et mieux comprendre mon fils. »

Entourée de sa famille, de ses amis, de bénévoles aux grands cœurs, elle va combattre au quotidien pour aider son fils à pouvoir un jour s’intégrer dans la société et y vivre pleinement malgré sa différence. Ce journal de bord d’une mère à son fils plonge le lecteur dans un combat entre rendez-vous chez les médecins, les associations d’aides, les différentes méthodes d’apprentissages, l’épuisement, l’incompréhension mais aussi et surtout de nombreuses personnes qui les suivront dans ce combat pour permettre une adaptation pas à pas au monde qui entoure Sasha. Dans ce livre, cette maman raconte son combat, les obstacles qui semblent insurmontables, les phases de découragement. Mais surtout, elle donne les clés indispensables issues de son expérience pour aider son enfant à sortir de l’autisme. Aujourd’hui, Sasha est un garçon comme les autres, rayonnant et joyeux. C’est une incroyable leçon de courage et un message d’espoir : non, l’autisme n’est pas une fatalité.

« Aujourd’hui, si je termine ce livre, un condensé d’années de thérapie, c’est pour vous dire qu’il y a une chose plus importante que toutes les méthodes, c’est l’espoir. Sans espoir, il ne peut pas y avoir de réussite. Ici, je ne fais pas la promotion d’une grande méthode souveraine. Au contraire, je les recommande toutes. Il y a du bon dans toutes ces méthodes. Alors, formez-vous ! Lisez ! Pour choisir, il faut connaître. Pour être libre, il faut savoir. Ici, je partage mon expérience avec humilité »

Parution le 8 novembre 2023 - 256 pages – Prix 16,90 € - Editions Idéo

LES GRANDS RENDEZ-VOUS DE LA SEEPH 2023

Les grands rendez-vous de la SEEPH 2023 du 20 au 24 novembre 2023 Métropole et Dom Tom

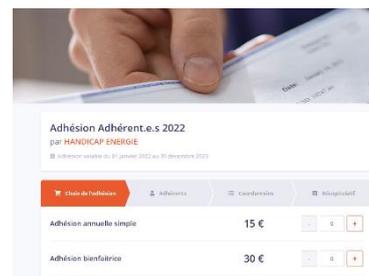


**LA TRANSITION NUMÉRIQUE :
UN ACCÉLÉRATEUR POUR L'EMPLOI DES
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ?**

N'OUBLIEZ PAS DE RENOUELER VOTRE ADHESION !



Cliquez sur le lien suivant et grâce à HELLOASSO, votre adhésion sera entièrement dématérialisée :



<http://www.handicapenergie.fr/elementor-1750/>

Ont participé à ce numéro :

Jean François CHOLAT, Olivier RAYMOND

Conception/Rédaction : Sophie GUILLARD

www.handicapenergie.fr

Contact : contact@handicapenergie.fr

Vous recevez cette newsletter car votre adresse postale ou votre adresse mail est référencée dans notre base de données. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Nos Partenaires

